



COMPTE-RENDU DÉTAILLÉ
DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT
DU MARDI 22 janvier 2019

Le mardi 22 janvier 2019 à 20h00, les membres du Conseil du 19^e arrondissement de Paris se sont réunis dans la salle du Conseil de la Mairie, sur convocations à eux adressées, le mercredi 16 janvier 2019 par le Maire du 19^e arrondissement, conformément aux dispositions des articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, et simultanément affichée à la porte de la Mairie.

Étaient présent-e-s :

M. AHOUDIAN, M. AMORY, Mme BARANDA, M. BOHBOT, Mme BROSEL, MM. CHERFA, DAGNAUD, Mmes FILOCHE, FUCHS, GAILLANNE, M. GAU, Mmes GAUTREAU, GUY, HOLLARD, M. JOMIER, Mme KONE, MM. LERT, MADEC, Mme MINDAY, MM. NAWROCKI, NORDMAN, Mmes ONGHENA, RICHARD, SOLANS, MM. THEBAULT, TINTI, WANG.

Ont donné pouvoirs pour les représenter :

M. DAOUDA-KOUADIO à M. DAGNAUD, Mme JEMNI à Mme GAUTREAU, M. JOURNO à M. AMORY, M. LAPEYRE à M. AHOUDIAN, Mme MERZI à Mme BROSEL, M. PENINOÙ à M. MADEC.

Absent-e-s excusé-e-s :

M. CHICHE, Mme DAREAU, M. GIANNESINI, Mme GRAPIN-DAGORNO, M. KOCH, Mme LANIESSE, M. MABILEAU, Mme MALAI, Mme POUDIOT.

Le quorum était atteint à l'ouverture de la séance et pendant toute sa durée, la majorité des membres du Conseil d'arrondissement étant présente.

M. DAGNAUD déclare la séance du Conseil d'arrondissement ouverte en saluant le public qui s'est déplacé pour venir assister aux débats.

Mme FILOCHE et M. JOMIER sont entrés au point 4 de l'ordre du jour, ils n'ont donc pas voté les 3 points précédents.

M. CHERFA est entré au point 5 de l'ordre du jour, il n'a donc pas voté les 4 points précédents.

M. DAGNAUD précise qu'une nouveauté marque le début de cette nouvelle année pour les Conseils d'arrondissement ; la fusion de la commune et du Département de Paris est effective depuis le 1^{er} janvier. L'assemblée unique qui continue de s'appeler le Conseil de Paris siège en compétence unique ; pour les ordres du jour du Conseil, les délibérations qui relevaient de l'échelon départemental et que les élus n'avaient que pour information à l'ordre du jour leur seront désormais soumises pour délibération. Cela concernera globalement les délibérations relevant du secteur social et des collèges ; c'est le cas dès ce soir où plusieurs délibérations sont inscrites en lien avec la vie des collèges parisiens.

Sont ensuite votées les délibérations suivantes inscrites à l'ordre du jour :

1. D192019001 Désignation de la secrétaire de séance.

M. DAGNAUD propose à M. GAU, benjamin des élu-es présent-e-s, d'assurer les fonctions de secrétaire de séance. M. GAU accepte cette responsabilité.

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 31 dont 6 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 31 dont 6 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

2. D192019002 Adoption du compte rendu de la séance du 27 novembre 2018

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 31 dont 6 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 31 dont 6 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

M. Roger MADEC, rapporteur :

3. 2019 DU 29 Dénomination promenade Jeanne Moreau (19e).

Élu ayant pris part au débat : M. DAGNAUD

M. DAGNAUD souhaite attirer l'attention de l'assemblée et se réjouir avec les élus de ce que le 19^{ème} arrondissement accueille, sur le bassin de la Villette, une promenade dédiée à la mémoire de Jeanne MOREAU qui viendra donc compléter sur le quai de Seine l'actuelle promenade Montand-Signoret. Il s'agit d'un très bel hommage rendu à ce quartier de Paris extrêmement attractif, malgré les difficultés qu'il peut connaître régulièrement. Pour ce qui concerne la figure du cinéma qu'est Jeanne MOREAU, il pense que c'est un bel hommage rendu à cette immense actrice et artiste, et dont les élus parisiens avaient souhaité que son nom et sa mémoire puissent s'inscrire dans la géographie parisienne. Il s'agit d'une très belle idée que de le faire dans cet arrondissement, et il propose donc aux élus d'approuver la délibération qui va le rendre possible.

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 31 dont 6 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 31 dont 6 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

[Entrée de Mme FILOCHE et de M. JOMIER]

4. 2019 DU 34 Appel à projets urbains innovants « Réinventer Paris » - 198 rue d'Aubervilliers (19e) - Projet Ilot fertile : Déclassement par anticipation du domaine public - Signature de l'acte de vente.

Élu.e.s ayant pris part au débat : M. DAGNAUD, M. MADEC

M. MADEC pense que cette délibération mérite que les élus reviennent sur le projet d'îlot fertile situé à hauteur du 198 rue d'Aubervilliers, pratiquement à l'angle du boulevard Macdonald. C'est une emprise en déshérence depuis de très nombreuses années ; ce terrain a été intégré dans le plan Réinventer Paris 1. Le lauréat a été désigné pour son projet ambitieux, mixte comprenant du logement social (d'une surface de 1 065 m²), du logement libre (4 500 m²), une résidence étudiante (3 960 m²), une résidence pour jeunes actifs (3 595 m²), du logement intermédiaire pour les couches moyennes parisiennes (1 400 m²), des bureaux (7 300 m²), un hôtel qui s'étendra sur presque 6 000 m² de surface utile, un centre sportif (3 500 m²), une auberge de jeunesse, un espace de géologistique, des locaux commerciaux, un incubateur ; un espace sera également dévolu à une parcelle végétalisée (environ 7 800 m²). Cela constitue donc un projet intéressant en termes d'aménagement, qui viendra compléter tout le secteur du boulevard Macdonald. Il s'agit aujourd'hui de déclasser la parcelle qui est occupée par les services de la Ville. Ces services quitteront les lieux dans quelques semaines, à la fin du mois de février. Le déclassement anticipé permet par conséquent d'accélérer le calendrier pour cette opération tant attendue. M. MADEC rappelle aux élus que le prix de cession s'élève à 45 171 789 euros. Il s'agit d'une délibération technique, mais qui peut permettre la réalisation plus rapide de ce beau projet mixte.

M. DAGNAUD profite de cette délibération pour rappeler que l'année 2019 verra des avancées décisives sur la conduite de ce projet, puisque le permis de construire sera déposé dans la foulée, et que les travaux devraient démarrer pour une livraison prévue à ce stade fin 2022. Il souhaite évoquer également un point - déjà abordé lors de la cérémonie des vœux la semaine dernière - qui concerne l'appel à projet « Réinventer Paris 2 » : le site dit de la Marseillaise à la porte de Pantin va accueillir un projet de Cité universelle dédiée notamment au handisport, avec un centre de santé, ce qui fait du projet retenu un projet extrêmement ambitieux qui va constituer un outil majeur de requalification, de revalorisation d'un secteur qui est aujourd'hui un peu à l'écart du mouvement de la ville et de l'arrondissement ; il s'agit là aussi d'une très belle et heureuse perspective.

M. DAGNAUD soumet le projet de vœu au vote.

Le vœu mentionné au visa est adopté à l'unanimité

- Nombre de votants : 33 dont 6 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 33 dont 6 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

[Entrée de M. CHERFA]

Mme JEMNI et M. Éric THÉBAULT, co-rapporteurs :

5. 2019 DFA 5 Signature d'un contrat de concession de services relative à la fourniture, la pose, l'entretien, la maintenance et l'exploitation de colonnes et mâts porte-affiches supportant des annonces culturelles.

Élu.e.s ayant pris part au débat : MM. DAGNAUD, Mme ONGHENA, M. LERT

Mme ONGHENA indique, dans le prolongement de ce que M. le Maire vient de dire, que ce projet de délibération est le résultat d'un travail au sein de l'assemblée qui a été long et qui a vu revenir des délibérations du même type sur ce même sujet à plusieurs reprises. Grâce aux différents travaux, le groupe LR a pu obtenir d'être associé au design des nouveaux mobiliers qui vont être installés ; Mme ONGHENA remercie ses collègues d'avoir pu aller au bout de cette logique. Decaux est reconduit, 700 porte-affiches et 550 colonnes Morris vont pouvoir être installés. Le dispositif change puisque, cette fois, la Ville sera propriétaire du matériel à la fin du contrat. Il s'agit là de quelque chose de nouveau puisque ce n'était pas le cas dans le contrat qui s'achève à la fin du mois d'avril. En revanche, ce que les élus de l'opposition déplorent, c'est que, alors que le contrat s'achève à la fin du mois d'avril, le nouveau matériel ne sera disponible qu'en janvier 2020. Ils ne comprennent donc pas réellement la raison pour laquelle il y a six mois de délai, à part peut-être s'il est pris en considération les différents aléas quelque peu empreints de confusion qu'il a pu y avoir dans la procédure de consultation, puisque ce marché a dû être déclaré sans suite puis relancé, pour garantir la sécurité juridique de la démarche pour la Ville. La Ville de Paris, à cette époque, n'avait pas opté pour une délibération afin de se conformer au principe de non-cumul de redevances avec la taxe sur la publicité extérieure ; le résultat de cette confusion est une perte de recettes estimée à 3,5 millions d'euros, ce qui est quand même significatif dans ce moment d'endettement que connaît la Ville de Paris. De manière globale, sur ce marché, la redevance va baisser puisqu'en 2016, elle était située à 10,4 millions d'euros et que, pour 2020, elle ne sera plus que de 9,1 millions d'euros. Par conséquent, les élus Les Républicains s'interrogent sur la pertinence de cette démarche qui conduit à réduire les recettes pour la Ville alors que celle-ci a besoin de trouver des moyens financiers. Pour l'ensemble de ces raisons, le groupe LR va s'abstenir sur cette délibération, ne comprenant évidemment pas pour quelle raison une baisse des recettes n'a pas été anticipée et donc gérée pour être corrigée.

M. LERT explique que le groupe écologiste et citoyen s'abstiendra sur cette délibération qui confie de nouveau à Decaux cette concession sur le domaine public, principalement pour une raison liée à l'économie circulaire : l'opérateur qui a été choisi devra remplacer l'ensemble des matériels et du mobilier urbain, un matériel qui précédemment appartenait à Decaux et qui sera un nouveau matériel Decaux, même si la Ville deviendra propriétaire de l'ensemble du mobilier urbain.

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à la majorité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 33 dont 6 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 24 dont 6 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 9 (EELV-LR)

M. Adjı AHOUDIAN, rapporteur :

6. 2019 DDCT 12 Subventions (932.900 euros) à 38 associations en conventions pluriannuelles d'objectifs pour le financement de 122 projets dans les quartiers populaires parisiens.

Élu.e.s ayant pris part au débat : MM. DAGNAUD, Mme BROSEL, MM. AHOUDIAN, BOHBOT

Mme BROSEL souhaite dire quelques mots, pour mettre en valeur dans une délibération qui concerne de nombreuses associations parisiennes, le grand mouvement qui a été engagé à la demande de la Maire de Paris en faveur du tissu associatif des quartiers parisiens, et notamment des quartiers populaires. Elle ne l'évoque pas de nouveau car les élus ont eu l'occasion, à plusieurs reprises, dans ce Conseil d'arrondissement, de partager le constat d'un monde associatif fragilisé, notamment du fait de la fin des CUI CAE. Ils font face évidemment à la nécessité de permettre aux associations de travailler, d'intervenir sereinement et dans un cadre qui leur offre la possibilité de développer des projets. C'est la raison pour laquelle ils avaient - et elle demande au élus de lui accorder de remercier pour cela Monsieur AHOUDIAN et l'ensemble des équipes de la politique de la Ville dans le 19^{ème} arrondissement -, ensemble, réuni l'intégralité du tissu associatif qui intervient, élabore des projets dans des quartiers populaires, pour travailler avec ces acteurs à la généralisation de conventions pluriannuelles d'objectifs. Ces conventions, sur trois ans, permettent à la Ville de Paris de les soutenir dans la durée, et donc aux associations de pouvoir porter leurs projets sur le long terme, et de stabiliser leurs actions et de sortir de l'incertitude et de l'inquiétude, et ce, au moment où par ailleurs elles étaient très fragilisées. C'est le cœur de la délibération qui est proposée au Conseil ce soir. Mme BROSEL souhaite adresser un clin d'œil amical à M. BOHBOT, parce qu'ils ont eu de nombreux échanges au sein de ce Conseil sur la difficulté pour les élus, notamment d'opposition, d'avoir une vision globale des actions des associations. Une convention pluriannuelle d'objectifs qui regroupe l'ensemble des financements de la Ville et donc l'ensemble des financements portés par des directions différentes sur des projets divers constitue donc un vrai pas en avant pour les associations dont la Ville reconnaît la globalité du projet qui peut se décliner en plusieurs actions. Mais c'est aussi, aux yeux de Mme BROSEL, une réponse aux interrogations. Les élus avaient eu l'occasion d'échanger sur le fond, parfois vivement sur la forme également, et la demande de M. BOHBOT était légitime ; il trouvera, parce que le mouvement est initié, et la Ville va le poursuivre, des engagements sur trois ans pour l'ensemble des projets qui sont accompagnés par la Ville de Paris et qui, de fait, redonnent sens à la diversité des projets associatifs. Les démarches associatives sont diverses, s'attaquent à un certain nombre de sujets en utilisant les moyens qui sont aussi les projets, et donc c'est aussi ce qui permettra, espère-t-elle, d'entretenir un dialogue plus serein sur les questions que des élus posaient. En tout cas, et Mme BROSEL pense que M. AHOUDIAN ne pourra que le confirmer, c'est un mouvement qui rassure les partenaires associatifs de la Ville et permet à celle-ci nouer une forme de partenariat renouvelé plus rassurante et pérenne pour eux.

M. DAGNAUD répond qu'il perçoit que les échanges ont été utiles et il en est ravi ; il remercie ses collègues.

M. DAGNAUD passe la parole à Monsieur AHOUDIAN qui pourra illustrer le travail de fond mené par les associations qui, dans l'arrondissement, s'inscrivent dans ces nouvelles conventions pluriannuelles.

M. AHOUDIAN indique que, sans rentrer dans le détail de tous les projets, il tient simplement à dire quelques mots, juste en guise de complément à ce que vient d'évoquer Mme BROSEL. Il confirme à cette dernière que non seulement les associations apprécient pleinement ce dispositif et cette montée en puissance notamment de la Ville de Paris à travers ces conventions pluriannuelles, mais elles sont également rassurées ; et il croit que, globalement, elles jugent que c'est une grande marque de confiance de la Ville de Paris. A ce sujet, il tient à saluer

Madame BROSSEL, elle et tout le travail qu'elle effectue auprès de la Maire de Paris pour les quartiers populaires, parce qu'évidemment, il est possible de parler de tout le travail réalisé au niveau local, de tout l'accompagnement effectué, mais sans l'appui en Mairie centrale, les élus savent qu'un certain nombre de dispositifs ne pourraient pas voir le jour et se mettre en place. A l'image de ce que M. le Maire vient de dire, quelques exemples peuvent être évoqués : M. AHOUDIAN cite ainsi l'association EACB (Espoir et avenir Claude Bernard) qui est située sur un quartier que les élus connaissent bien, communément appelé Rosa Parks, mais qui, jusqu'à présent, était plutôt connue sur le quartier Claude Bernard. Cette association est une association historique au sein de ce quartier et sur laquelle ils se sont beaucoup appuyés, parce qu'ils savent que, sans le travail mené par cette association sur ce secteur-là, un certain nombre de fragilités auraient pu continuer à se creuser. Il est également possible de faire référence au travail mené par l'association ESSE; M. AHOUDIAN pense notamment au quartier Danube Solidarité. Il n'est pas nécessaire de rentrer plus que cela dans le détail, mais en tout cas, ces quelques exemples d'associations qui mènent un important travail de fond, au jour le jour, dans les quartiers populaires, que ce soit sur l'accès à la culture, le sport, la dynamique de vivre-ensemble est à saluer, ce qu'il tient une nouvelle fois à faire.

M. BOHBOT voulait simplement prolonger l'intervention de Mme la Maire. Effectivement, il s'agit d'un débat qui s'est tenu pendant toute la mandature entre elle, Mme ONGHENA et lui-même. Il est vrai qu'ils sont d'accord sur le fond, en ce qui concerne les objectifs : aider les quartiers populaires, où véritablement ces actions sont nécessaires pour aider des gens en difficulté ; il y a de vraies missions sociales à effectuer. Ce n'est donc jamais la finalité, que ce soit dans les interventions de Mme ONGHENA ou de lui-même, qui a été remise en cause ; ils souhaitaient cependant obtenir cette vue quelque peu en perspective, sur quelques années, afin de pouvoir avoir une meilleure compréhension, et survoler véritablement l'efficacité pour mieux évaluer la réalité des actions. M. BOHBOT voulait remercier Mme la Maire car il s'agit d'une avancée. Il croit qu'il convient de s'exprimer clairement : Mme ONGHENA et lui-même se sont souvent opposés ici à la politique municipale ; ils ne sont pas d'accord sur tout, mais ils ne sont pas opposés par idéologie. Les élus de chacun des deux groupes sont des républicains, ils travaillent, pense-t-il, pour le même objectif : le bien-être des citoyens. Et quand les actions vont dans le bon sens et lorsqu'ils ont l'impression qu'une écoute mutuelle et réciproque est bien présente, les élus LR votent les projets que la majorité présente, et ils la remercient pour cette proposition.

Mme ONGHENA ajoute que, pour la première fois depuis fort longtemps, ils votent pour toutes les subventions inscrites à l'ordre du jour du Conseil.

M. DAGNAUD répond qu'il perçoit que les échanges ont été utiles et il en est ravi ; il remercie ses collègues.

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 33 dont 6 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 33 dont 6 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

M. Sergio TINTI, rapporteur :

7. 2019 DJS 94 Approbation du règlement des équipements sportifs municipaux.

Élu.e.s ayant pris part au débat : M. DAGNAUD, Mme ONGHENA, M. TINTI

Mme ONGHENA affirme que le groupe LR, à l'échelle de l'arrondissement, se situe tout à fait positivement par rapport à ce règlement que la majorité propose. Néanmoins, c'est l'occasion pour ses membres de formuler une demande puisqu'un certain nombre d'équipements sportifs subit un défaut d'entretien voire quelquefois de greffes qui pénalisent parfois la pratique du sport. Ils aimeraient disposer, dans les prochains mois, en fonction du temps nécessaire pour le rédiger, peut-être d'un état des lieux de l'état des équipements sportifs, de manière à pouvoir, au sein de ce Conseil, en débattre afin de peut-être mobiliser des moyens ou, dans une démarche conjointe et commune, procéder à un vote qui permette d'obtenir des ressources pour l'entretien de ces bâtiments. Les élus de l'opposition vont s'abstenir, non pas qu'ils le souhaitent, mais les groupes LR dans d'autres arrondissements souhaitent s'exprimer sur un certain nombre d'éléments ; leur vote s'effectue ainsi en cohérence avec celui de leur groupe dans les autres arrondissements. Toutefois, Mme ONGHENA voulait vraiment souligner qu'eux-mêmes, à l'échelle de l'arrondissement, ont une évaluation tout à fait positive de ce règlement.

M. TINTI souhaite mettre en exergue l'importance de ce règlement qui intervient au bout d'un certain nombre d'années de confusion au niveau des obligations de la part des usagers, mais aussi de l'engagement des équipes de la DGIS. Il s'agit donc d'un point très positif. En revanche, par rapport à ce que Mme ONGHENA dit sur l'état des installations, il est vrai que la majorité n'a pas quelque chose de complet à proposer aux élus de l'opposition. Mais, bien évidemment, M. TINTI est à leur disposition pour les mettre au courant de tout ce qui se passe d'important dans l'arrondissement concernant les installations sportives. L'arrondissement bénéficie d'une direction de la jeunesse et sports de la circonscription fort compétente, qui répond d'une manière très efficace à ce qui se passe dans un arrondissement comme celui du 19^{ème}. Donc, il les incite à ne pas hésiter à venir vers lui, ou lui-même viendra vers eux par rapport à ce type de problématique.

M. DAGNAUD ajoute que, pour être encore plus précis, il a rappelé jeudi dernier avec M. TINTI les travaux engagés, parfois déjà réalisés : les élus ont tous à l'esprit la rénovation très réussie de la piscine Georges Hermant, tandis que la piscine Mathis va bénéficier dès cette année d'une ambitieuse opération de réhabilitation, et plusieurs TEP à Barbanègre, Pailleron, Michelet et dans quelques autres endroits font ou vont faire l'objet de requalifications, de rénovations en lien avec des associations et clubs locaux. C'est donc un investissement d'ampleur que la Mairie opère. Il est vrai, et il ne veut pas le passer sous silence, que l'équipe municipale fait face à de sérieuses difficultés, notamment concernant des problèmes de maintenance des systèmes de chauffage de l'eau dans un certain nombre de bassins qui pénalisent parfois des clubs, des scolaires, avec des questions y compris de communication auprès des usagers qui se posent quelque peu au jour le jour. D'autres équipements ont également rencontré également des dysfonctionnements, il les a également à l'esprit. M. le Maire souhaitait rendre hommage à M. TINTI, à la mobilisation des équipes de la DJS qui font face à l'usure parfois d'équipements, mais la Ville ne lésine pas sur ses investissements ; partout où des travaux doivent être engagés, ils le sont. L'équipe municipale s'emploie à faire au mieux pour accompagner la dynamique du mouvement sportif dans cet arrondissement, et également la pratique scolaire dont les élus savent à quel point elle participe des projets éducatifs portés par les établissements de cet arrondissement. En tout cas, l'appel à vigilance des élus LR est d'ores et déjà tout à fait entendu.

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à la majorité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 33 dont 6 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 31 dont 6 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 2 (LR)

Mme Andrea FUCHS, rapporteure :

8. 2019 DDCT 11 Subvention (30.000 euros) à l'Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public de Paris au titre de la lutte contre le décrochage scolaire.

Élu.e.s ayant pris part au débat : M. DAGNAUD, Mme BROSEL

Mme BROSEL souhaite, dans son propos, mettre en lumière la formidable action des PEP 75 - qui constituent un acteur important de l'éducation populaire - et leur déclinaison parisiennes qui s'adressent directement aux collégiens du 19^{ème} arrondissement, sur un sujet qui mobilise fortement les élus du 19^{ème} arrondissement. Elle pense évidemment à Mme. FUCHS, mais aussi à M. AHOUDIAN. En effet, la lutte contre le décrochage scolaire et la déscolarisation fait évidemment partie des objectifs que les élus s'étaient donnés et que les habitants leur avaient donnés lorsqu'ils avaient élaboré avec eux le contrat de ville, que ce soit à l'échelle parisienne ou dans les arrondissements. Les PEP 75 accueillent des collégiens, notamment du 19^{ème}, des établissements Michelet, Mozart, Méliès et Delaunay, dans les périodes d'exclusion scolaire, lorsque les élèves sont exclus temporairement, pour qu'il n'y ait pas d'exclusion qui ne soit pas suivie immédiatement d'un travail éducatif et pédagogique, pour qu'elle ait un sens et que ce travail sur le sens soit fait avec les élèves exclus et en lien avec les familles : les collégiens exclus temporairement sont accueillis en présence de leur famille lorsqu'ils arrivent dans les différents lieux et, notamment pour le 19^{ème}, auprès des PEP 75. La visée est également que la sanction ait une nature éducative, qui permette aux collégiens de savoir pourquoi ils ont été exclus, et de travailler, y compris au moment du retour au sein de l'établissement, ce rapport à la communauté éducative et à la nature de la sanction. Il s'agit d'un travail difficile, et c'est pour cette raison que Mme BROSEL voulait aussi mettre en lumière ce travail des PEP 75. C'est un travail qui est évidemment un travail utile, mais aussi un travail qui a un véritable impact. Il permet également, lorsqu'on évalue, dans l'ensemble des lieux à Paris en lien avec les PEP 75, la façon dont le retour dans le collège s'effectue, d'appréhender le fait qu'une première exclusion temporaire accompagnée d'un vrai travail éducatif est aussi le moyen de ne pas avoir de deuxième, troisième ou quatrième exclusion temporaire. Et donc c'est aussi sur la qualité des intervenants, du lien avec l'ensemble des élus d'arrondissement, de la Mairie d'arrondissement pour faire corps que se joue l'utilité de ce travail. Par conséquent, Mme BROSEL les remercie vivement, et elle sait que les principaux des collèges cités travaillent très en lien avec le dispositif PEP 75 et évidemment en rapport étroit également avec « action collégiens », ce dispositif parisien qui permet à des adjoints éducatifs dans les collèges des quartiers populaires de travailler avec les collégiens et leur famille ; c'est un dispositif unique en France qui permet à l'équipe municipale de travailler sur ce lien extrêmement important entre les familles, les collégiens et l'ensemble des communautés éducatives.

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 33 dont 6 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 33 dont 6 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0

- Nombre d'abstentions : 0

VŒUX

9. V192019003 Vœu présenté par le Groupe écologiste et citoyen du 19^e, relatif à un financement écologique de la gratuité partielle des transports en commun.

Élu.e.s ayant pris part au débat : MM DAGNAUD, LERT, MADEC, Mme ONGHENA, MM. GAU, JOMIER, BOHBOT

M. LERT rappelle que le groupe écologiste et citoyen a souhaité déposer un vœu concernant le financement écologique de la gratuité partielle des transports en commun. Dans un premier temps, il voudrait, au nom du groupe écologiste du 19^{ème} arrondissement et parisien, se féliciter des annonces qui ont été faites par la Maire de Paris lors de la présentation du rapport intitulé *Pour un Big bang de la tarification des transports dans le Grand Paris* qui annonçait, entre autres mesures, la gratuité du pass Navigo pour les enfants de moins de 11 ans, les enfants et les jeunes de moins de 20 ans en situation de handicap, le remboursement partiel de la carte Imagin'R pour les lycéens. Les élus écologistes ne peuvent que se réjouir de ces mesures que les écologistes parisiens appelaient de leurs vœux depuis de nombreux mois. Ces mesures constituent une véritable bouffée d'oxygène pour certaines familles qui pourront économiser plusieurs dizaines d'euros par mois. En plein mouvement dits des « gilets jaunes », ces nouvelles mesures démontrent à ceux qui pouvaient encore en douter que transition écologique et réduction des inégalités sociales ne s'opposent pas, bien au contraire. Pour autant, les écologistes parisiens auraient souhaité que ces mesures soient encore plus ambitieuses, notamment en étendant la gratuité des transports en commun aux étudiantes et étudiants, et à certains publics particulièrement précaires comme les familles monoparentales qui, elles aussi, paient des coûts de transports élevés.

Par ailleurs, pour revenir sur l'objet plus précis du vœu qui est soumis à l'assemblée aujourd'hui, les élus écologistes regrettent que ces mesures écologiques, importantes, légitimes soient « financées » par une mesure profondément anti-écologique. En effet, ces nouvelles aides évaluées à 15 millions d'euros sont annoncées comme étant financées par la recette du futur marché de mobilier urbain d'information, c'est-à-dire par la publicité dans l'espace public qui débutera en 2020. Or, la publicité - et M. LERT indique exprimer là une position constante des élus écologistes de la Ville de Paris - est une pollution visuelle et sonore qui pousse à la surconsommation, que M. LERT et ses collègues combattent ; celle-ci génère du gaspillage qui va à l'encontre du changement de modèle économique et sociétal qu'ils préconisent. Il est donc impératif, à leurs yeux, de réfléchir à de nouvelles pistes pour contribuer au budget municipal pour financer ces mesures, à de nouveaux modes de financement. Ils aimeraient proposer un système plus cohérent en s'attachant à regarder, par exemple, du côté des recettes liées au stationnement qui ont augmenté fortement en 2018 et qui avoisinent les 220 millions d'euros. Les élus du groupe écologiste et citoyen du 19^{ème} souhaitent donc que ces 15 millions d'euros nécessaires à la mise en place des nouvelles aides soient financés autrement que par la publicité sur l'espace public. Ils attirent l'attention sur le fait que les plateformes de type *Uber*, par exemple, qui utilisent la voirie et l'espace public à Paris, ne paient absolument aucune redevance et pourraient contribuer de manière plus importante au budget municipal, au travers des taxes qui leur seraient soumises. Il ajoute qu'ils attendent aussi, naturellement, beaucoup de la loi mobilités concernant les redevances d'occupation du domaine public auxquelles pourraient être soumis les nouveaux opérateurs de mobilité. C'est le sens du vœu qui est proposé à l'assemblée ce soir.

M. MADEC introduit son propos en disant qu'il ne s'agit pas ce soir de revenir sur les annonces faites par la Maire de Paris ; il pense que l'ensemble des élus parisiens ne peut qu'approuver ce qui a été annoncé. Le vœu qui est présenté par les élus écologistes ce soir est sans objet parce

qu'il n'y a pas de recettes pré-affectées en comptabilité publique ; donc ce vœu à ses yeux n'est pas recevable, il n'y a pas lieu d'en débattre. Il est argumenté sur des propos qu'il qualifierait de quelque peu rapides, ceux d'un adjoint qui a été interviewé et qui connaît pourtant la comptabilité publique ; depuis, il a rectifié le tir. La volonté aussi financer ces dépenses supplémentaires par des recettes de stationnement n'est pas opératoire. Donc, le groupe socialiste ne votera pas ce vœu, et comme il n'a pas lieu d'être, il ne prendra pas part au vote.

Mme ONGHENA explique que, depuis le début de ce mandat, elle pense que ses collègues ont pu voir que les élus LR partagent avec les écologistes leurs idées quelquefois un peu « vertes ». Mais aujourd'hui, ce vœu ne lui paraît pas satisfaisant, car introduire une réflexion sur la fiscalité, peut-être le financement écologique ou la fiscalité écologique par un modeste vœu, elle s'excuse pour le terme, sur une délibération sans trop d'objet, la déçoit énormément. Dans le cadre du mouvement des « gilets jaunes » qu'elle évoquait tout à l'heure, elle croit que la fiscalité écologique mérite une réflexion peut-être un peu plus large, vaste. Les élus de ce groupe font partie de la majorité, ils sont écologistes ; qu'ils apportent, initient cette réflexion ne la choque en rien, mais pas au travers d'un modeste vœu sur une délibération sans objet. Elle ne comprend pas ce vœu. Le groupe LR s'abstiendra, en regrettant que les écologistes aient amené le sujet de cette manière.

M. GAU prend la parole en disant que, sur un ton plus apaisé, il y a deux questions qu'il trouve intéressantes qui sont posées par ce vœu, mais qui sont distinctes : celle de cette avancée sur la tarification des transports que les élus saluent toutes et tous, et une interrogation supplémentaire que les écologistes introduisent qui est qu'il serait possible d'aller plus loin. Cette question-là, les élus communistes la partagent puisqu'ils pensent que la gratuité des transports - si elle n'est pas, comme on l'a dit, l'alpha et l'oméga d'une politique publique - est une idée d'avenir. Ils peuvent donc tout à fait se rejoindre sur ce sujet, et ils peuvent tout à fait, par ailleurs, avoir un débat sur le financement des politiques publiques d'une municipalité comme celle de Paris, y compris sur des idées intéressantes qui sont proposées dans l'intervention de M. LERT. Cependant, pour rejoindre les propos des deux intervenants précédents, les deux questions ne semblent pas liées d'un point de vue réglementaire, donc le groupe communiste ne pourra pas non plus voter ce vœu et ne se prononcera pas.

M. JOMIER voudrait élargir un peu le débat, parce que les membres du Conseil voient bien que ce vœu et le suivant induisent une certaine tension, mais l'équipe municipale arrive dans un an au terme d'une mandature, et il croit que c'est le bon moment de s'interroger. Les élus ont vu beaucoup augmenter, ces dernières années, le nombre de vœux. Au Conseil de Paris, ce nombre a explosé, les durées des Conseils de Paris s'allongent : trois, quatre jours, pense-t-il, pour le dernier, du fait d'une multiplication du nombre de vœux qui n'est pas due qu'à la multiplication du nombre de groupes politiques ; cela devient le mode préféré d'expression des élus, il consiste en des déclarations - les vœux sont du déclaratif, affirme-t-il -, alors que les élus, dans la démocratie représentative, font du normatif. Or, les élus effectuent de moins en moins de normatif - il suffit de regarder quels sont les amendements apportés au Conseil de Paris, il n'y en a que très peu par session budgétaire - et de plus en plus de déclaratif. Cela doit interroger les élus sur le fonctionnement commun de leur assemblée délibérative. Et Mme ONGHENA faisait référence au mouvement actuel dans la société qui interroge les pratiques démocratiques. Or, la démocratie représentative n'est pas la démocratie participative, elle doit fonctionner selon certaines règles, et les élus doivent assumer leurs responsabilités selon celles-ci, alors qu'aujourd'hui, ils s'en écartent. Pour quelle raison ? M. JOMIER livre à la réflexion de ses collègues sa propre pensée sur ce point - et il ajoute qu'il a des pistes de solution : dans les conseils d'arrondissement, on voit ce mode d'expression pas toujours bien calibré, ce n'est en rien le propre du groupe écologiste d'ailleurs, aussi se développer. Sous l'impulsion d'abord de B. DELANOE puis d'A. HIDALGO, les arrondissements, leurs Conseils ont acquis de plus en plus de prérogatives ; les maires d'arrondissement sont des personnages centraux de la démocratie parisienne, et c'est très positif. Mais les Conseils d'arrondissement en assemblée délibérative sont restés des assemblées purement consultatives, et la déconcentration vers les

arrondissements ne s'est pas accompagnée d'une déconcentration des responsabilités vers les Conseils d'arrondissement. Par conséquent, il est possible d'assister, selon M. JOMIER, à des débats en Conseil d'arrondissement, et d'appréhender des responsabilités normatives qui ne sont pas à la hauteur de ce que cela devrait être dans les arrondissements. Cela occasionne le fait que, de façon parfois maladroite, les thématiques sont portées dans un vœu alors qu'elles sont réelles, qu'elles correspondent à de vrais débats dans l'arrondissement et qu'elles devraient trouver une solution, par la délibération commune. M. JOMIER n'ira pas plus loin dans son propos, mais il lui semble que les deux vœux qui sont présentés soulèvent des questions qui sont réelles. Il est possible de se demander s'il s'agit de la bonne façon, si cela doit prendre la forme de vœux, ou de questions ; en tout cas, les élus de l'arrondissement doivent pouvoir être écoutés, être mieux entendus et pouvoir faire, s'il peut dire, « la loi de l'arrondissement » de façon plus satisfaisante, et il espère qu'à l'occasion du prochain débat qui concerne la Ville, les élus pourront avancer sur cette question.

M. BOHBOT indique qu'il écoutait M. JOMIER et qu'il se faisait la réflexion que c'était le législateur qui parlait, parce que peut-être celui-ci imaginait déjà une future réforme du statut de Paris qui vient de connaître une réforme avec cette fusion Département-Ville. Les élus LR seront bien sûr très attentifs à ces propositions, mais aujourd'hui, la loi PLN a figé l'évolution, même s'ils peuvent, eux, le regretter - leur position était en faveur d'une déconcentration des pouvoirs dans toutes les campagnes électorales depuis quelques années, et de davantage de pouvoir pour les maires d'arrondissement dont ils considèrent, comme lui, qu'ils sont au contact de la population et de la proximité. M. BOHBOT dirait cependant que c'est pour cela qu'il fait sienne la remarque de Mme ONGHENA sur ces vœux qui, ici, au Conseil d'arrondissement, remettent en cause la fiscalité et la manière dont une mesure va être financée. Et il a envie d'ajouter, en précisant qu'il se positionne par là même sur ce vœu, que si les élus se trouvent dans ce débat, c'est d'abord que le rôle du gouvernement est à prendre en compte ; or, celui-ci a mené, ces dernières années, et notamment les deux dernières, une politique qui a réduit les moyens alloués aux collectivités territoriales. Il suffit de voir l'opposition des maires à la politique du Président E. MACRON, l'impossibilité qu'il a même eue de se présenter devant l'Association des Maires d'Ile-de-France. C'est une première donnée. Et cette donnée nationale et parisienne oblige les collectivités à réfléchir à des modes de financement alternatifs. Ce que propose la Ville de Paris est une idée comme une autre, les membres de l'assemblée ne vont pas la rejeter comme cela parce que la Ville va chercher, dans le privé, en mettant à contribution les recettes publicitaires, une possibilité financière de pallier le désengagement de plus en plus fort de l'Etat ces deux dernières années, ce qui est une bonne chose - pourquoi pas. M. BOHBOT ajoute qu'il a envie de dire que les élus LR ne sont pas pour davantage de fiscalité, d'impôts, de pression fiscale. M. BOHBOT souhaite formuler une dernière remarque qui complète, dit-il, ce que vient de évoquer Mme ONGHENA : il est nécessaire d'être très attentif, quand on voit la manière dont les classes moyennes, qui ne sont pas si favorisées qu'on veut bien le croire, ont réagi et ont mis en difficulté ces dernières semaines le gouvernement, sur la manière dont les élus politiques s'adressent aujourd'hui aux automobilistes : il n'y a pas que des propriétaires, des gens extrêmement riches ou des gens qui paient l'ISF qui sont propriétaires d'une voiture. On compte également parmi ceux-ci des gens qui sont des travailleurs qui connaissent des difficultés, qui ont été bien pressurés, et il croit qu'il faut être extrêmement prudent lorsque les élus pensent aux recettes du stationnement. Il pense que cela sera porté au débat du Conseil de Paris, et non au Conseil d'arrondissement, et que ce sera le rôle des conseillers de Paris de débattre et de décider de ces modes de financement. Mais la proposition présentée par la Ville est une proposition comme une autre et qui ne lui paraît pas du tout à écarter, et, au contraire, extrêmement intéressante.

M. DAGNAUD remercie tous les intervenants, et plus particulièrement M. JOMIER d'inviter l'assemblée à prendre un peu de recul, et peut-être un peu de hauteur, par rapport à la façon dont, sans plus y réfléchir, les élus ont sans doute trop pris l'habitude de fonctionner. Il souhaite s'exprimer sur deux points : il pense que ce ne sera pas le débat de ce soir, mais que les élus auront évidemment à avoir cet échange dans les mois et années qui viennent. Ils n'ont pas été au

bout de la réflexion sur l'évolution souhaitable de la gouvernance parisienne et métropolitaine. M. le Maire pense que l'échelon de proximité que sont les arrondissements ne peut pas être déconnecté de la réflexion sur la mise en place du fait métropolitain, et l'évolution de la collectivité. M. le Maire pense qu'il y a là un gisement de réflexion. Pour sa part, son sentiment, y compris en faisant référence à l'actualité immédiate que nous traversons aujourd'hui en France, c'est que les habitants veulent peser sur les décisions.

M. le Maire pense qu'une autre exigence est présente, qui s'avère beaucoup plus compliquée, celle selon laquelle les citoyens voudraient être convaincus que ce que décident et font les élus pèse et agit en retour sur la réalité et la vie au quotidien.

Concernant le vœu qui est proposé à l'assemblée ce soir, M. le Maire aurait simplement deux réserves, une réserve de forme et une réserve de fond. La première, M. MADEC l'a évoquée, est qu'il s'agit d'un vœu qui ouvre quelque peu un faux débat puisqu'il n'y a pas de recette pré-affectée et que la gratuité partielle des transports en commun sera de fait financée par la totalité des ressources dans leur diversité qui sont versées au budget. Par conséquent, c'est un débat qui ne dit pas énormément sur le réel ; toutes les recettes de la Ville contribueront à financer cette mesure de gratuité. M. le Maire se demande également, dans une seconde réserve, si, en définitive, il ne serait pas regrettable que les recettes publicitaires ne servent pas le bien commun, en l'occurrence sous la forme d'une gratuité proposée à une partie des usagers des transports en commun. Il juge que c'est une idée quelque peu étrange de vouloir en exempter, d'une certaine façon, les recettes publicitaires qui existent, et qu'il serait bien dommage de ne pas les mettre au service de l'intérêt général et, en l'espèce, d'une décision qui va dans le sens de l'équité, de l'accessibilité plus grande aux transports en commun. Pour ces deux raisons, il ne soutiendra pas l'adoption de ce vœu, et il invite les élus à ne pas l'adopter.

M. DAGNAUD demande si ce vœu est maintenu.

M. LERT répond par la positive.

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Le vœu mentionné au visa est adopté

- Nombre de votants : 33 dont 6 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 7(EELV)
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 2 (LR)
- NPPV : 24 (PS-PC)

10. V192019004 Vœu présenté par le groupe écologiste et citoyen du 19e, relatif au projet de Cour Oasis au collège Guillaume Budé.

Élu.e.s ayant pris part au débat : MM. DAGNAUD, LERT, Mmes HOLLARD, FUCHS, MM. TINTI, MADEC

M. LERT rappelle, comme tous les élus du 19^{ème} arrondissement le savent peut-être, que la Ville a mis en place une stratégie résilience de la ville de Paris pour faire face aux aléas et au réchauffement climatique, qui conduit la ville à connaître des épisodes de plus en plus importants de canicule. Il ignore si les élus ont pu prendre connaissance de cette information récemment, mais l'année 2018 a été l'année la plus chaude depuis bientôt un siècle ; le projet des cours d'école Oasis ou des cours dans les bâtiments scolaires Oasis est de transformer les cours de ces bâtiments en espaces tempérés, végétalisés. Ces changements vont être amenés à s'accroître et à s'intensifier sur Paris ; le premier collège qui a été choisi pour expérimenter ce beau projet est le collège Guillaume Budé situé Place des Fêtes, dans le 19^{ème} arrondissement. C'est un projet qui est attendu par la communauté éducative de ce collège, notamment la

reconfiguration et la rénovation de ce collège qui est enclavé dans le quartier de la Place des Fêtes, avec une cour dont la superficie n'est pas très étendue et qui ne permet pas aux enfants de s'épanouir correctement. Ce projet est au service du confort des élèves, des équipes éducatives et aussi de celui de la ville de Paris et de ses habitants, puisque les cours Oasis sont amenées à être utilisées en cas de canicule par les habitants qui vivent à proximité. Comme on sait qu'à Paris, il y a en moyenne à 200 mètres de son domicile une école ou un bâtiment scolaire, il est possible d'appréhender la pertinence de cette politique.

Pour ce qui relève du projet qui a été présenté dans le cadre du comité de pilotage au collège Guillaume Budé, les élus écologistes souhaitent, à l'occasion de la cour Oasis, aller un peu plus loin et profiter de l'expérimentation de la cour Oasis pour agrandir un peu plus la cour de ce collège qui est assez exiguë, et mettre à profit ces transformations pour augmenter les surfaces végétalisées. Il est vrai qu'en discuter en Conseil d'arrondissement peut apparaître comme étant anecdotique, mais il y a tout de même, dans la répartition de l'espace public de ce collège, quelque chose d'important. A savoir que, d'une part, le réaménagement du cœur de la Place des Fêtes s'effectue à proximité. Donc, la municipalité a la nécessité de rouvrir de manière physique et spatiale ce collège vers le cœur de place. Et, à la fin de l'année 2022, la médiathèque se situera en face de l'établissement et ouvrira l'esplanade Jean Carré. La ruelle Jean Carré ne sera plus une ruelle mais une « placette ». Cela invite donc les élus à avoir de l'ambition pour cette cour Oasis. Le groupe écologiste souhaite que le Comité de pilotage puisse se pencher de nouveau sur ces options, et notamment sur la partie qui est en entrée du collège, composée de 17 places de parking devant un collège qui est situé dans un quartier extrêmement dense et minéral, et que ce comité puisse essayer de penser, en concertation avec les parents d'élèves, les responsables éducatifs, notamment la principale de ce collège, s'ils serait possible d'imaginer agrandir la cour sur cet espace, et, de manière partielle, de réduire ainsi un peu l'emprise de stationnement et rouvrir, aérer ce collège Guillaume Budé qui, affirme M. LERT, en a bien besoin. Evidemment, les élus écologistes demandent que le conseil administration du collège soit saisi de ces scénarios, qu'il puisse, avec les parents d'élèves et les élèves élus, les responsables de la communauté éducative, s'emparer de ce projet qui doit être réalisé à l'été 2019, et qui viendra s'insérer au milieu du réaménagement d'un quartier que les habitants attendent tous.

Mme HOLLARD intervient pour dire que, pour sa part, elle aime beaucoup ce vœu ; elle n'a rien contre le déclaratif dont il était question tout à l'heure, et il s'agit exactement du type de vœu qu'elle aime entendre. Le déclaratif a son importance parce que, de façon progressive, il permet de faire avancer les idées, et les exprimer, c'est leur donner vie. Donc, précisément, ce type d'oasis, à son sens en tout cas, est une idée extrêmement généreuse.

Sur le vœu précédent, elle souhaitait formuler une petite remarque, simplement pour indiquer que l'écologie est devenue l'alpha et l'oméga des politiques publiques, en tout cas dans la parole, et que les écologistes n'y sont pas pour rien. Ils ne devraient pas avoir à rougir de leurs propositions. Simplement, il ne faut pas toujours passer par la fiscalité et se faire plutôt la réflexion qu'aujourd'hui, l'écologie est tellement importante qu'elle devient rentable, et que, par conséquent, les élus ne sont pas obligés de passer par la fiscalité pour faire valoir ce type d'idée. Au nom du Parti radical de Gauche, elle juge que ce vœu est excellent.

M. DAGNAUD tient à clarifier un point : l'objet du vœu n'est pas de dire s'il est pertinent ou pas de créer des cours Oasis : la municipalité met en œuvre ce projet, c'est déjà acté. Ce qui est amené par le vœu formulé ce soir, c'est la proposition de réajustement, sur quelques mètres carrés.

Mme HOLLARD précise qu'elle voulait justement ajouter un petit peu de déclaratif.

Mme FUCHS voudrait réagir à ce vœu, qui en réalité comporte deux parties très différentes : la première partie propose le déplacement et le réaménagement de l'entrée du collège, à savoir

que cette partie-là ne relève pas du tout des ambitions du programme cour Oasis, mais rentre dans un grand projet de restructuration du collège, qui nécessiterait entre autres le déplacement du logement de la gardienne, le déménagement de la vie scolaire, et tout un ensemble d'autres aménagements. En termes de financements, cela ne se situe pas du tout à la même hauteur des besoins. Mme FUCHS insiste sur le fait que la première partie ne fait vraiment pas partie du programme cour Oasis. Le projet de la cour Oasis consiste à désimperméabiliser les sols, à végétaliser davantage, à proposer des zones ombragées, végétalisées, des fontaines d'eau, et, par conséquent, le déplacement de l'entrée du collège entre dans une reconfiguration du collège, mais pas dans ce programme cour Oasis.

Pour ce qui est de la deuxième partie, qui revient, dit Madame FUCHS, à remettre en cause le projet élaboré et proposé par le comité de pilotage, elle reste très dubitative parce que le comité de pilotage qui, pour mémoire, était composé de représentants de la Ville, du collège et de la Mairie a travaillé après consultation de plus d'une centaine de collégiens qui ont émis des propositions lors de différents ateliers avec « action collégiens ». De fait, ce projet proposé répond tout à fait à toutes les demandes du programme Oasis. L'idée de la suppression des parkings peut sembler attractive, mais, en fait, il ne s'agit pas que des places de parkings mais des zones de livraison ; or, le collège a besoin d'être livré, et il s'agit d'une demande du collège qui a des besoins, y compris de stationnement pour des personnels enseignants et des personnels de service qui n'habitent pas toujours à proximité. Mme FUCHS sait qu'il y a une station de métro Place des Fêtes juste à côté collège, mais certaines personnes n'habitent pas dans le 19^{ème} arrondissement, ni ailleurs à Paris, et n'ont pas forcément accès à des stations de métro. Par conséquent, elle ne perçoit pas pour quelle raison le Conseil d'arrondissement reviendrait sur le projet qui répond à toutes les demandes de co-construction - d'ailleurs, cela fait partie également du programme Oasis -, et elle ne trouverait pas cela très pertinent de remettre en cause le travail qui a été engagé par le comité de pilotage, juste parce que certaines personnes ne sont pas satisfaites du résultat.

M. DAGNAUD souhaite dire quelques mots pour clarifier les éléments de ce débat. Concernant les cours Oasis, il l'a rappelé jeudi dernier, le 19^{ème} arrondissement à nouveau va s'y engager avec volontarisme, ambition et dans un esprit pionnier, puisque six établissements vont bénéficier, cette année, du dispositif Oasis : les deux écoles maternelles et élémentaires du 132 Aubervilliers, Ourcq, Rampal et le collège Guillaume Budé. L'idée est simple : elle consiste à transformer les cours d'écoles qui sont aujourd'hui des îlots de chaleur en îlots de fraîcheur, à les végétaliser davantage et à donner la possibilité aux élèves et aux enfants qui grandissent dans cet arrondissement de mieux profiter de la nature en ville. Il s'agit d'un projet qui rassemble donc les élus et que ceux-ci portent avec enthousiasme.

M. DAGNAUD souhaite dire quelques mots pour clarifier les éléments de ce débat. Concernant les cours Oasis, il l'a rappelé jeudi dernier, le 19^{ème} arrondissement à nouveau va s'y engager avec volontarisme, ambition et dans un esprit pionnier, puisque six établissements vont bénéficier, cette année, du dispositif Oasis : les deux écoles maternelles et élémentaires du 132 Aubervilliers, Ourcq, Rampal et le collège Guillaume Budé. L'idée est simple : elle consiste à transformer les cours d'écoles qui sont aujourd'hui des îlots de chaleur en îlots de fraîcheur, à les végétaliser davantage et à donner la possibilité aux élèves et aux enfants qui grandissent dans cet arrondissement de mieux profiter de la nature en ville. Il s'agit d'un projet qui rassemble donc les élus et que ceux-ci portent avec enthousiasme.

Sur le cas d'espèce précis qui concerne le projet de la cour Oasis du collège Guillaume Budé, ce point est évoqué à la faveur du vœu proposé par le groupe écologiste à un moment particulier. Le comité de pilotage, Mme FUCHS l'a rappelé, s'est réuni à trois reprises, a pu échanger, concerter, entendre les arguments des différents protagonistes. Tous les partenaires utiles étaient présents autour de la table, y compris des élus dans la diversité de ce qu'ils sont dans cette assemblée, et ont pu participer à ce travail. Une proposition est issue de ce travail qui est sans doute perfectible au moment où ils parlent, mais le conseil d'administration du collège

Guillaume Budé va se réunir le 7 février prochain et sera saisi de cette proposition. . M. le Maire rappelle qu'à un moment où on semble redécouvrir parfois la vertu, l'utilité des corps intermédiaires et des espaces de démocratie participative, un conseil d'administration qui est composé de représentants élus des parents d'élèves, des professeurs, des personnels du chef de service, des élèves, du chef et de la direction de l'établissement, il pense que les élus peuvent faire confiance au conseil d'administration pour prendre la mesure des forces et peut-être des faiblesses de ce projet, des acquis qu'il porte et des améliorations qu'il pourrait intégrer. Par conséquent, M. le Maire ne souhaite pas que le Conseil d'arrondissement soit utilisé pour contourner cet espace légitime de délibération qui s'appelle le conseil d'administration du collège et qui se réunira dans quelques jours maintenant. C'est la raison pour laquelle il proposera de ne pas adopter et, pour être plus précis, de rejeter ce projet de vœu, en souhaitant que le conseil administration puisse proposer, si besoin et s'il le juge utile - mais c'est à lui d'en décider et pas aux membres du Conseil d'arrondissement -, toutes les améliorations qui mériteraient peut-être d'être apportées à la proposition qui sera soumise à l'entrée du conseil.

M. LERT rappelle que ce vœu avait été évidemment discuté au sein de la majorité municipale, et les élus étaient d'accord concernant l'idée de saisir le conseil d'administration qui est parfaitement légitime pour se prononcer sur le bien-être à la fois des enfants et des responsables de la communauté éducative comme des personnels. Les élus écologistes proposent de modifier ce vœu et de demander que le Conseil d'arrondissement propose que le conseil d'administration du collège Guillaume Budé puisse opérer un choix de cour Oasis parmi plusieurs scénarios comportant notamment l'agrandissement de la cour, de ses surfaces végétalisées dans la cour (ce qui est écrit dans le deuxième alinéa du vœu). M. LERT entend parfaitement ce qu'a dit Mme FUCHS sur la dissociation à faire sur le travail de réaménagement de l'entrée du collège qui ne fait effectivement pas partie du projet des cours Oasis. Mais il lui semble qu'il s'agit d'une opportunité pour y réfléchir. Il est vrai que la construction de la médiathèque sur la « placette » Jean Carré ouvre une perspective nouvelle pour l'entrée du collège, véritablement, sur l'esplanade. M. LERT propose à ses collègues qu'ils saisissent effectivement - il dit à M. le Maire qu'il a raison - le Conseil d'arrondissement ; il a indiqué à la fin de son intervention que cela constituait l'objectif de ce vœu : s'il doit être réécrit afin de trouver l'approbation de la majorité, les élus écologistes le feront bien volontiers.

M. TINTI voulait simplement donner les raisons pour lesquelles les élus communistes voteront contre le vœu qui vient d'être présenté, et les modifications que les élus écologistes veulent apporter : d'une part, pour le respect du travail du Comité de pilotage, et d'autre part, par rapport aux compétences propres du conseil d'administration du collège en question.

M. MADEC indique qu'il est difficile de se prononcer sur un vœu qui a un peu évolué, qui n'est pas écrit mais, en tout état de cause, il pense que le Conseil d'arrondissement, comme l'a dit fort justement M. TINTI, n'a pas à se substituer au conseil d'administration ; ce serait une première. Il pense que s'il doit y avoir un échange, les élus sont tout à fait d'accord, si le projet de cour Oasis qui est prévu peut évoluer, il y est tout à fait favorable. Il rappelle que plusieurs élus de l'arrondissement siègent au conseil d'administration du collège, dont un du groupe écologiste qui pourra s'exprimer largement et faire valoir son point de vue, et, à la suite, un débat pourra s'ouvrir au sein du conseil d'administration.

M. DAGNAUD déclare que les élus sont saisis d'un vœu qui a été déposé : c'est sur celui-ci qu'ils doivent délibérer. Chacun a pu donner son point de vue. Il renouvelle la confiance, que les membres de l'assemblée peuvent partager, sur le fait que les membres du conseil d'administration du collège se saisissent du projet, le fassent évoluer s'ils le souhaitent. Mais il croit qu'il serait malvenu et mal perçu sans doute que les élus s'essaient à orienter le CA en indiquant à ses membres ce qu'ils doivent faire et ne pas faire. Il n'invite pas ses collègues à s'aventurer, de façon maladroite, dans cette voie. Il soumet donc le vœu qui a été déposé à l'approbation du Conseil, avec un avis défavorable.

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Le vœu mentionné au visa est rejeté

- Nombre de votants : 33 dont 6 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 6
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 31 (PS-PC-LR et M. CHERFA) dont 6 pouvoirs écrits
- Nombre d'abstentions : 0

M. Roger MADEC, rapporteur :

11. 2019 DLH 18 Rachat de baux à construction par la société Toit et Joie - Demande de garantie d'emprunt Prêt Transfert de Patrimoine (PTP) auprès de la Ville de Paris (9.813.000 €).

Élu.e.s ayant pris part au débat : M. DAGNAUD

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 33 dont 6 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 33 dont 6 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

12. DU 44 ZAC Claude Bernard - canal Saint-Denis - quai de la Charente (19e) - Suppression de la ZAC - Taxe d'aménagement - Convention de clôture - Reddition des comptes et quitus à la SEMAVIP.

Élu.e.s ayant pris part au débat : M. DAGNAUD

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 33 dont 6 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 33 dont 6 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

13. 2019 DCPA 2 Travaux de reconstruction des équipements sportifs du stade Jules Ladoumègue (19ème) - Marché de travaux lot 4 -Indemnisation de la société BALAS.

Élu.e.s ayant pris part au débat : M. DAGNAUD

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 33 dont 6 pouvoirs écrits

- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 33 dont 6 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

14. 2019 DCPA 3 Travaux de reconstruction des équipements sportifs du stade Jules Ladoumègue (19ème) - Marché de travaux lot 5 -Indemnisation de la société BALAS.

Élu.e.s ayant pris part au débat : M. DAGNAUD

M. DAGNAUD soumet le projet de vœu au vote.

Le vœu mentionné au visa est adopté à l'unanimité

- Nombre de votants : 33 dont 6 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 33 dont 6 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

15. 2019 DJS 95 Approbation d'un tarif relatif à la location et l'utilisation des clubs-houses au sein des équipements sportifs municipaux.

Élu.e.s ayant pris part au débat : M. DAGNAUD

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 33 dont 6 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 33 dont 6 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

Mme Halima JEMNI, rapporteure :

16.2019 DFPE 37 Subvention (50.573 euros) et avenant n° 4 à l'association Les 19e Rugissants (19e) pour la Crèche parentale La Maison des Lutins (19e).

Élu.e.s ayant pris part au débat : M. DAGNAUD

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 33 dont 6 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : dont pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

17. 2019 DFPE 115 Subvention et avenant n° 3 (128 591 euros) avec l'association Les Petits Loups (19e) pour la crèche parentale Les Petits Loups (19e).

Élu.e.s ayant pris part au débat : M. DAGNAUD

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 33 dont 6 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : dont pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

18. 2019 DFPE 142 Réalisation ou restructuration-extension de trois équipements de petite enfance - demandes de subventions (2.667.000 euros maximum) avec conventions à la Caisse d'Allocations Familiales.

Élu.e.s ayant pris part au débat : M. DAGNAUD

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 33 dont 6 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 33 dont 6 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

Mme Halima JEMNI et Mme Karine GAUTREAU, co-rapporteuses :

19. 2019 DASES 8 Subventions (1.267.400 €) et conventions avec 14 espaces de proximité intervenant dans le cadre de la mise en œuvre d'une convention unique de la Ville de Paris avec ces associations.

Élu.e.s ayant pris part au débat : M. DAGNAUD

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 33 dont 6 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 33 dont 6 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

Mme Halima JEMNI et M. Dan LERT, co-rapporteurs :

20. 2019 DEVE 7 Subvention (13 500 euros) à la Ligue de Protection des Oiseaux Île-de-France pour la labellisation d'espaces verts parisiens en refuges LPO et signature de la convention pluriannuelle d'objectifs.

Élu.e.s ayant pris part au débat : M. DAGNAUD

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 33 dont 6 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 33 dont 6 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

Mme Violette BARANDA, rapporteure :

21. 2019 DDCT 16 Subventions (90 000 euros) à 3 associations et conventions pour le financement de projets à destination des personnes âgées immigrées.

Élu.e.s ayant pris part au débat : M. DAGNAUD

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 33 dont 6 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 33 dont 6 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

M. Mahor CHICHE rapporteur :

22. 2019 DAC 466 Subventions (4.200 euros) à cinq associations d'anciens combattants et comités du Souvenir.

Élu.e.s ayant pris part au débat : M. DAGNAUD

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 33 dont 6 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 33 dont 6 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

Mme Séverine GUY, rapporteure :

23. 2019 DASES 32 11 Subventions (264 000 euros) à 10 associations, relatives au financement en fonctionnement d'actions d'aide alimentaire à destination de personnes et de familles démunies à Paris. Avenants.

Élu.e.s ayant pris part au débat : M. DAGNAUD

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 33 dont 6 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 33 dont 6 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

M. Olivier WANG, rapporteur :

24. 2019 DAE 51 Marchés découverts alimentaires - évolution des droits de place applicables aux commerçants.

Élu.e.s ayant pris part au débat : M. DAGNAUD

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 33 dont 6 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 33 dont 6 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

Mme Léa FILOCHE, rapporteure :

25. 2019 DAE 5 Subventions (61.500 euros), conventions et adhésion (3.600 euros) pour le soutien à l'accompagnement de projets entrepreneuriaux à fort impact social.

Élu.e.s ayant pris part au débat : M. DAGNAUD

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 33 dont 6 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 33 dont 6 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

Mme Andrea FUCHS, rapporteure :

26. 2019 DASCO 6 Collèges publics parisiens - Subventions (399 923 euros) au titre du budget participatif des collèges.

Élu.e.s ayant pris part au débat : M. DAGNAUD

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 33 dont 6 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 33 dont 6 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

27.2019 DASCO 9 Collèges publics parisiens - Dotations de fonctionnement (47 860 euros), subventions(74 808 euros), subventions (201 207 euros).

Élu.e.s ayant pris part au débat : M. DAGNAUD

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 33 dont 6 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 33 dont 6 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

28. 2019 DASCO 15 Modifications des secteurs de recrutement des collèges publics parisiens pour l'année scolaire 2019-2020.

Élu.e.s ayant pris part au débat : M. DAGNAUD

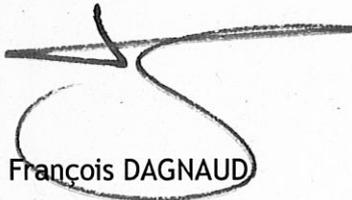
M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération mentionné au visa

- Nombre de votants : 33 dont 6 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 33 dont 6 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

L'ordre du jour étant épuisé et plus aucun orateur ne demandant la parole, M. DAGNAUD lève la séance du Conseil d'arrondissement à 21h30.

La prochaine séance du Conseil d'arrondissement est prévue le mardi 19 mars 2019 à 20h00.

La Secrétaire de séance	Le Maire du 19 ^e arrondissement
 Gabriel GAU	 François DAGNAUD